

Enquête sur les moyens de pression

Ludmila Bovet

Numéro 160, hiver 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/61642ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bovet, L. (2011). Enquête sur les moyens de pression. *Québec français*, (160), 94–96.

Enquête sur les moyens de pression

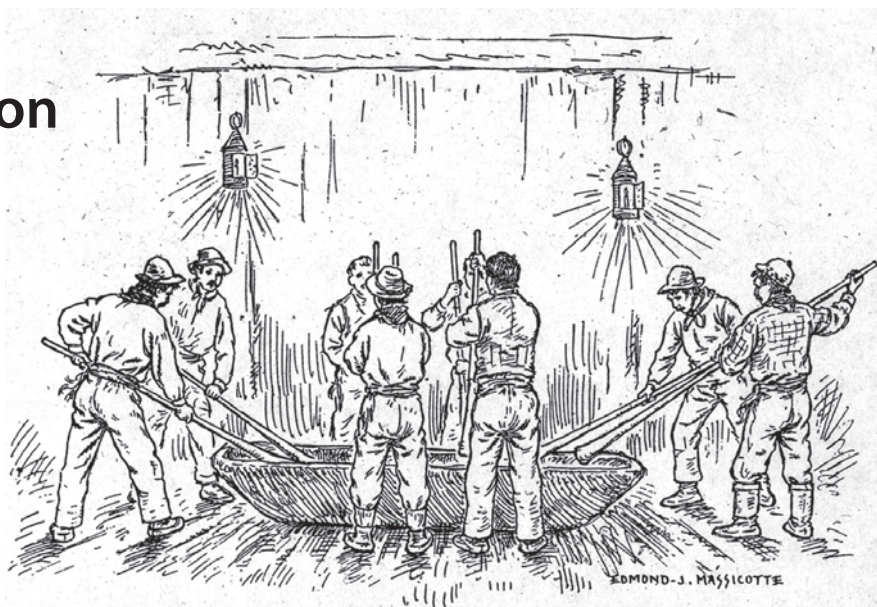
PAR LUDMILA BOVET*

En français du Québec on connaît deux verbes *fouler*, l'un qui signifie « rétrécir » et l'autre « remplir », notamment le réservoir d'essence ou *la tank*. Ce dernier usage tend à disparaître au profit de la locution *faire le plein*. *Fouler* au sens de « remplir » n'est pas un emprunt à l'anglais où remplir se dit *to fill*; le verbe a-t-il été créé à partir de l'adjectif *full* « plein » ? Ce n'est pas sûr. Et pourquoi donc ? Peut-être parce que *foule* et *fouler* ont quelque chose à y voir...

Le verbe *fouler*, attesté en français depuis le XI^e siècle (d'abord sous la forme *foler*), est très riche sur le plan sémantique. Plusieurs des nombreux sens qu'il a produits ont disparu au cours des siècles. En français actuel, le verbe relève surtout du langage soutenu comme dans *fouler le sol natal*, *fouler aux pieds* et, au figuré, *fouler aux pieds les lois* (par exemple). La forme pronominale *se fouler* (*le pied*, *la cheville*) est courante et l'expression *ne pas se fouler* « ne pas se fatiguer » appartient au langage familier (on disait aussi *ne pas se fouler la rate* pour « ne pas se donner de la peine »).

Le premier sens du verbe *fouler* est « presser les étoffes pour les dégraisser », emploi technique du latin populaire *fullare*, qui a donné *foler* puis *fouler* en ancien français. L'idée de « presser » en appuyant à plusieurs reprises est illustrée dans *fouler le raisin*, *fouler le cuir* (pour l'assouplir), par exemple, ainsi que dans le sens de « marcher sur, piétiner » (d'où *fouler aux pieds*, attesté depuis 1538). En emploi figuré, il a signifié « traiter avec mépris » (du XII^e au XVII^e siècles) et « opprimer, écraser » (par des impôts trop lourds, par exemple) : *fouler le peuple*, usage considéré comme vieilli depuis la fin du XVIII^e siècle.

Par analogie, on a passé de l'idée de « presser » à celle d'« endommager en pressant » et, spécialement, au sens de « luxer » en parlant d'une articulation (1549). À l'origine, *se fouler la rate* (depuis la fin du XIII^e siècle) signifie « avoir un point de côté » (après un effort)¹.



Edmond-J. Massicotte, *Almanach du peuple*, Librairie Beauchemin, 52^e année (1921), p. 341.

Autrefois, au Québec, la corvée du foulage des étoffes de laine était une tradition qui se pratiquait l'hiver. Le but était d'épaissir les pièces d'étoffe que l'on avait tissées afin de les rendre plus résistantes. Le tissu était battu régulièrement avec des maillets de bois dans une cuve remplie d'eau chaude savonneuse². « Le meilleur savon à l'huile pour fouler et dégraisser » (annonce dans *Le Nouvelliste*, 28 septembre 1877, p. 1). C'est ainsi que l'on obtenait l'étoffe du pays.

L'été, à la campagne, on *foulait le foin*, c'est-à-dire qu'on le tassait en le piétinant afin de pouvoir en mettre plus dans la charrette. L'hiver, on *foulait les chemins* en faisant piétiner la neige par des chevaux.

Fouler le bleuet

Des documents de témoignages oraux produits au Lac-Saint-Jean au début des années 1980 expliquent comment on foule le bleuet, c'est-à-dire comment on s'y prend pour le tasser dans la boîte³ : « [...] tu remplis ta boîte, là, pis tu claques chaque coin pour faire descendre encore plus pour pouvoir n'en mettre plus dessus ». « [Le bleuet], on le foulait comme i faut pour pas qui bouge ». « La boîte, fallait qu'a soye ben foulée ». « Les boîtes de bois, c'est à peu près la même pesanteur que ça, 20 -22 livres. Ça dépend comment c'qu'on les foule, hein. On peut aller jusqu'à 30 livres, plus y sont foulés ». « Ton siau est-il foulé, là ? ». On demande si

le seau est tassé, mais on remarque très bien l'ambiguïté lorsque le verbe s'applique à un contenant (boîte, seau) et non à un contenu (bleuet) : il s'opère un glissement à partir de l'idée de « tasser, presser » une marchandise dans un contenant à celle de « remplir » ce contenant (fouler la boîte, le sac).

La façon d'emballer le bleuet au Lac-Saint-Jean fait écho à cette phrase du dictionnaire de Furetière (1690) : « Il faudra bien fouler cette marchandise pour la faire entrer toute en cette quaisse [*sic*] ». Une preuve supplémentaire de ce que cet usage était courant en français du XVII^e siècle, c'est l'exemple relevé dans un dictionnaire du français des Antilles : « Si tu foules le sac, il prendra d'autre farine ». Et en créole dans la même région : « Foulé sak-la : remplis le sac à ras bord, en tassant bien⁴ ». En 1743, sur le bateau qui l'amenait de La Rochelle à Québec, le jésuite belge Pierre-Philippe Potier a noté l'expression *fouler le tabac* « l'entasser dans la tabatière⁵ ».

Il semblerait qu'une personne peut aussi être *foulée* : « T'es pas ben grand, mè t'es foulé dur en baptême, par exemple. Tu doés pésar pas loin de cent quatre-vingts » (Bertrand B. Leblanc, *Les trottoirs de bois*, 1978, p. 114). On comprend que la personne est trapue, très « dense ». Fait intéressant, un exemple analogue a été relevé en français régional des Antilles : « Son père est tout foulé », qui est défini par « trapu⁶ ».

Dans le même ordre d'idées, on peut classer l'expression figurée qu'a relevée le dictionnaire de Bélisle⁷ : « Mets-en mais foule pas », c'est-à-dire « n'en rajoute pas, ne tasse pas, ne presse pas », en bref : *n'exagère pas !*

Fouler au lavage et fouler avec l'âge

Après le verbe transitif *fouler quelque chose* et l'adjectif *foulé*, il s'agit d'examiner l'emploi intransitif du verbe au sens de « rétrécir ». L'opération du foulage a pour but de resserrer les fibres du tissu pour le rendre plus solide ; en devenant plus épaisse, plus dense, la pièce de tissu a nécessairement rétréci. Le verbe qui exprime une action en arrive à exprimer également le résultat de cette action.

Fouler « rétrécir » en parlant d'un tissu est usuel au Québec, mais n'a pas été relevé ailleurs. En revanche, lorsque le verbe s'applique à une personne et signifie « rapetisser », on en trouve des traces dans le créole des Antilles, ce qui signifie qu'il était usuel en français populaire du XVII^e siècle. On peut comparer les exemples suivants : « I avait vieilli, Tranche-Montagne. I avait foulé, ma foi. I avait perdu trois pieds su'la longueu » (témoignage oral recueilli dans Portneuf en avril 1966). « J'ai foulé beaucoup. Là je sais pas si je mesure cinq pieds. J'ai toute la colonne croche » (Trois-Pistoles, 1980)⁸. « *Li fouler* signifie qu'il est atteint d'une maladie débilitante causant l'amaigrissement » (Jules Faine, *Dictionnaire français-créole*, Leméac, 1974). Par ailleurs, le verbe pronominal *se fouler* a été relevé en Normandie au début du XX^e siècle dans le sens de « se tasser » en parlant d'une meule de foin et, en parlant d'une personne, « se ratatiner, être fatigué, usé⁹ », donc le même sens que *fouler* a au Québec.

En parlant d'un vêtement qui rétrécit, on trouve quelques exemples de *fouler* dans des journaux québécois, à partir de 1910 ; le verbe est en général encadré par des guillemets : « Faites-la grande [cette toge] tailleur ; elle a le temps de "fouler" avant que maître Éthier l'endosse » (*Le Devoir*, 16 juin 1910, p. 1). « Bas en soie et cachemire de qualité très lainieuse [...] Quoique ces bas pourraient donner l'illusion de "fouler" au lavage, vous vous apercevrez qu'ils reprennent ensuite leur forme et grandeur primitive » (*La Presse*, 2 mars 1920, p. 3). « Vous l'envoyez

[un habit] au nettoyage et vous constatez ensuite qu'il a foulé » (*Journal de Québec*, 1^{er} juin 1988, p. 57).

Les glossaires québécois ne relèvent pas non plus ce sens de « rétrécir », probablement parce que la différence entre l'usage transitif du verbe qui figure dans les dictionnaires français et l'usage intransitif (qui n'y est pas) n'a pas été perçue.

Un dictionnaire du français à l'époque de la Renaissance¹⁰ mentionne, parmi les nombreux sens de *fouler*, celui de « se comprimer », mais il ne présente aucun exemple et on peut penser que ce sens s'applique à l'emploi pronominal *se fouler* qui, on l'a vu, a été relevé en Normandie au sens de « se tasser » en parlant d'une meule de foin ou d'une personne. Un exemple de Montaigne, cité dans Littré, le confirme : « À recevoir tant de cervelles estrangieres, il est neces-

saire que la sienne se foule, se contraigne et rapetisse pour faire place aux aultres ». Pour comprendre l'usage québécois, il faut se reporter à une particularité de l'usage des verbes pronominaux. En effet, on sait que les verbes pronominaux, au XVII^e siècle, étaient encore souvent employés sans le pronom réfléchi, selon l'usage qui avait cours en ancien français ; ils avaient le même sens, avec ou sans pronom, comme c'est encore le cas pour le verbe (*s'*)arrêter au Québec (*l'autobus arrête aux passages à niveau*), ou le verbe (*s'*)achever (*l'hiver achève*). Exemples du XVII^e siècle : « J'affaiblis, ou du moins ils se le persuadent » (Corneille), « Une onde que toujours quelque vent empêche de calmer » (Malherbe), « Elle a pensé périr et écrouler sous le poids de sa propre gloire » (Massillon), « Il avait pensé évanouir » (La Rochefoucauld)¹¹.



La Marche bleue, *Le Soleil*, 10 novembre 2010, p. 2 (photothèque *Le Soleil*, Steve Deschênes).



Le Soleil, 8 novembre 2010, p. 7. Photo collaboration spéciale Pierre Rochette (hôpital de Baie-Saint-Paul).

Fouler et refouler

Comme on l'a vu, il est difficile de trouver des exemples récents de *fouler*, c'est pourquoi les transcriptions de procès sont des documents précieux. L'exemple suivant rapporte les paroles d'un témoin qui était interrogé sur la qualité de construction d'un mur : « Parce que le mur neuf pourrait certainement *fouler* et puis, une partie du mur, la fondation, pourrait certainement *fouler*, et le mur de brique au-dessus, une partie étant appuyée sur le vieux mur déjà construit, il ne *refoulerait* pas, alors, il y a une déduction à faire, ça compte » (14 janvier 1914, cause n° 2411, Cour supérieure, Archives nationales du Québec).

D'autres exemples attestent l'emploi de *refouler* au sens de « se tasser » en parlant d'un mur : « Ce mur [...], il a refoulé, c'est-à-dire baissé, descendu » (procès de 1873, ANQ), « une arche de pont a renfoncé, a refoulé » (procès de 1885). En parlant de paille ou d'écorce : « L'écorce chargée à bord des chars refoule et fait une réduction considérable » (procès de 1873, ANQ). En parlant d'une étoffe, d'un vêtement : « 3 pièces flanelle blanche, toute laine, garantie ne pas refouler » (*Le Devoir*, 16 décembre 1920, p. 7, annonce), « Culottes "shorts". Gabardine de coton "Sanforized", lavable sans refouler. Texture souple » (*Le Devoir*, 20 mai 1959, p. 14, annonce).

Refouler se dit aussi d'une personne qui rapetisse avec les années : « Vous trouvez pas que le père Didace cherche à refouler ? [...] En tout cas, s'il refoule, c'est sûrement pas de vieillesse. Ça doit être l'occupation qui le fait tasser » (Germaine Guèvremont, *Le Survivant*, 1945, p. 18). D'autres choses rapetissent, tel le signe de croix : « Il [le petit Pierre] sait faire le Signe de la Croix. Il le fait peut-être un peu grand... — Laissez faire, M. le Curé, reprend le père Jean. Voyez-vous, le Signe de la Croix, par le temps qui court, ça *refoule* [ital. dans le texte] toujours assez en vieillissant » (Adjutor Rivard, *Chez nous*, 1914, p. 208).

Ces usages du verbe *refouler* ont été relevés par le *Glossaire du parler français au Canada* (publié en 1930), de même que *ça lui a refoulé le pied*, au sens de « ça lui a occasionné une foulure ». Dans tous ces exemples, le préfixe *re-* n'indique ni un retour ni une répétition, mais un renforcement, ce qui est fréquent dans la langue parlée, témoin le verbe *rentrer* dans *un oiseau est rentré par la fenêtre*, par exemple.

La pression de la foule

Le mot *foule* vient du verbe *fouler* ; c'est une spécialisation à partir de l'idée de « presser » (le mot *presse* est le résultat d'une évolution analogue). *Foule* désigne (depuis 1172) une multitude de personnes qui se pressent, d'où les locutions *en foule* et *une foule de*. Une autre locution était courante aux XVI^e et XVII^e siècles : *à la foule*, qui signifie « en grand nombre » et « en quantité ». Elle est sortie de l'usage général, mais a laissé des traces au Québec. Elle a été relevée dans le dictionnaire de Cotgrave (1611), dans le glossaire de Oudin (1640) ; elle figure dans l'œuvre de Rabelais. Elle semble être tombée en désuétude à la fin du XVIII^e siècle¹². Fait intéressant, il existait aussi au XVI^e siècle les locutions *a foule* et *a foulle* dans le même sens : « Tous ces chevaliers qui a foule alloient pour veoir la nef » (Rabelais II, 25). « Je voy le peuple a foulle accourir auprès d'elle » (Ronsard, *Le Bocage royal*, 1^{re} partie)¹³. Comparons avec ce dialogue enregistré à l'Île-aux-Coudres en 1960 : « Tu m'as l'air chaud, toé ! Garde-toé donc ! — On a bu de la sousse [...], y en avait à foule » (Archives de folklore, fonds Pierre-Perrault).

Dans un espace limité, une grande quantité de choses ou de personnes (une foule de...) se pressent et s'entassent, c'est-à-dire *se foulent* : « Les merles n'ont jamais été capables de manger toutes les cerises qui s'foulaient autour des tas de roches et le long des clôtures » (A. Brassard, *La métairie Rancourt*, 1942, radiroman). « Lui, quand le monde voyait son char, ça se foulait en tout cas. Tout le monde l'aime » (1979, enquête orale à Maria, Gaspésie). On relève le même usage chez les écrivains français du XIX^e siècle : « Sur cet escalier, du haut en bas, se heurtait, se pressait et se foulait une cohue d'ombres surchargées de silhouettes bizarres » (Victor Hugo, *Le Rhin, Lettres à un ami*, 1842, p. 149). « Les cellules, dans leur multiplication [...] se poussaient, se foulaient, se casaient » (Émile Zola, *Le Docteur Pascal*, 1893, p. 39)¹⁴. Cet usage est établi depuis longtemps, témoin cette citation de Montaigne : « Les âmes seraient à se fouler à qui prendrait place la première » (1580, cité dans le *Dictionnaire du moyen français* de Greimas). On a vu ci-dessus que les verbes pronominaux étaient souvent utilisés autrefois sans le pronom réfléchi ; c'est pourquoi on trouve aussi au Québec l'emploi intransitif *ça foule*, comme dans la phrase *ça foule*

aux portes que l'on a souvent entendue lors des audiences de la commission Bastarache en septembre 2010.

Le sujet n'est pas épuisé. Il faut encore, dans la foulée, se demander s'il y a un rapport entre *foulé de monde* et *full*, et s'il existe certains indices qui permettraient de résoudre le mystère des *foulons*. À suivre dans la prochaine chronique. □

* *Linguiste et chercheuse indépendante*

Notes

- 1 *Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française*, édition en trois volumes, 1998.
- 2 Jean Provencher, *C'était l'hiver. La vie rurale traditionnelle dans la vallée du Saint-Laurent*, Montréal, Les Éditions du Boréal Express, 1986, p. 61-64.
- 3 Exemples tités du fichier du Trésor de la langue française au Québec, CIRAL, Université Laval.
- 4 Sylviane Telchid, *Dictionnaire du français régional des Antilles (Guadeloupe-Martinique)*, Éditions Bonneton, 1997. *Dictionnaire créole-français*, Hatier, 1984.
- 5 Peter W. Halford, *Le français des Canadiens à la veille de la Conquête. Témoignage du père Pierre Philippe Potier, s.j.*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1994, p. 19.
- 6 Voir note 4.
- 7 L.-A. Béllisle, *Dictionnaire nord-américain de la langue française*, Montréal, Beauchemin, 1979.
- 8 Voir note 3.
- 9 R.-G. de Beaucoudrey, *Le langage normand au début du XX^e siècle*, noté sur place dans le canton de Percy (Manche), Paris, Librairie Alphonse Picard et fils, 1911.
- 10 A.J. Greimas et T.M. Keane, *Dictionnaire du moyen français : la Renaissance*, Paris, Larousse, 1992.
- 11 Exemples tirés de A. Haase, *Syntaxe française du XVII^e siècle*, Paris, Librairie Delagrave, 1975, p. 143-149.
- 12 Randle Cotgrave, *A Dictionarie of the French and English Tongues*, London, 1611 [réimpr. : Georg Olms Verlag, 1970]. Antoine Oudin, *Curiositez françoises [...]*, Paris, 1640 [réimpr. : Genève, Slatkine Reprints, 1971]. Abbé Féraud, *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, Jean Massey Père et Fils, 1787-1788, 3 vol. : « Faut-il dire en foule ou à la foule ? Le premier me paraît le meilleur ».
- 13 Voir note 10. Les citations sont tirées de Edmond Huguet, *Dictionnaire de la langue française du XVI^e siècle*, Paris, Didier, 1946-1967, 7 vol.
- 14 Citations tirées du *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, Paris, Gallimard, 1971-1994, 16 vol.